

Réunion du Conseil Municipal Du 5 juin 2026 à 20h30

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Stéphane EMERAUX, Maire, en présence des conseillers en exercice.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : EMERAUX Stéphane, CHABEUF François, VILLARD Marie-Claude, BEERNAERT Maxime, HELLE Michel, LOGEROT Déborah, MIGNOT Alexandre, MIGNOT Adeline, PHILIPPE Laure, SCHMITT Cindy.

Est excusé : MAULBON Nicolas qui a donné procuration à HELLE Michel.

Secrétaire de séance : SCHMITT Cindy

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2026
- Convention et règlement de la bibliothèque
- Achat parcelles B 446 et B 447
- Programmation des festivités
- Mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Subvention coopérative scolaire
- Questions diverses

1°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2026 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2026.

2°) Convention et règlement de la bibliothèque

Dans le cadre du projet de requalification de la bibliothèque communale, il est proposé de renforcer et de dynamiser l'offre de lecture publique en augmentant le nombre de livres et de documents mis à disposition des usagers.

À cet effet, la commune envisage de conclure un partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Marne, lui permettant de bénéficier du dispositif de « Bibliothèque communale de niveau 3 ».

M. Stephan EMERAUX présente et donne lecture de la « Convention type de partenariat pour le développement de la lecture publique » ainsi que du « Règlement intérieur » de la bibliothèque, documents remis aux membres du conseil en séance.

Il est précisé que Mme Mélanie JEANJEAN assurera la responsabilité de la bibliothèque. Elle sera accompagnée dans cette mission par trois bénévoles : Mme Nathalie EMERAUX, Mme Maryse MIGNOT et Mme Marie-Claude VILLARD.

Il est également indiqué que les travaux d'aménagement de la salle destinée à accueillir la bibliothèque sont en cours. Leur avancement connaît toutefois un léger ralentissement.

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat mentionnée ci-dessus entre le Conseil départemental de la Haute-Marne et la commune de Marnay-Sur-Marne,*
- *D'adopter le règlement intérieur.*

3°) Achat de parcelles B 446 et B 447

Lors d'une précédente réunion du Conseil municipal, il avait été décidé de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées B446 et B447, situées sur le territoire de la commune de Marnay-sur-Marne et appartenant aux conjoints DEVILLERS, pour un montant de 1 500 €.

Ceux-ci ont refusé cette offre mais sont prêts à les vendre pour un prix total de 2 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette dépense a été inscrite au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- *De se porter acquéreur des parcelles cadastrées B446 et B447 sur la commune de MARNAY SUR MARNE pour un montant total de 2000 €,*
- *Les frais d'acte seront à la charge de la commune,*
- *D'autoriser le maire à signer l'acte qui sera rédigé par la SCP GUICHARD, DOUCHE D'AUZERS-CHEVALLET.*

4°) Programmation des festivités

La commission des fêtes s'est réunie. Il est proposé la programmation des festivités suivantes :

☞ **Festivités du 14 Juillet :**

Les festivités liées à la Fête nationale se dérouleront le 13 juillet 2026.

Le repas participatif, mis en place en 2025, sera reconduit avec une formule adaptée afin de maîtriser les coûts. Les participants seront invités à apporter une entrée ou un dessert, tandis que la commune fournira la viande froide. Les inscriptions seront recueillies au préalable afin d'assurer une répartition équilibrée des préparations entre les participants.

Par ailleurs, une retraite aux flambeaux, un feu d'artifice ainsi qu'un verre de l'amitié viendront compléter le programme des festivités.

☞ **Fête patronale :**

La fête patronale se déroulera le 11 novembre 2026. La fête foraine sera mise en place à compter du week-end précédant cette date.

Le repas sera organisé par l'ALC, avec inscription préalable.

Comme les années précédentes, la commune participera aux festivités en prenant en charge l'achat de tickets de manège à hauteur de deux tickets par enfant scolarisé en maternelle ou en primaire, ainsi que de deux tickets par adolescent jusqu'à l'âge de 16 ans.

☞ **Cabaret du samedi 14 novembre :**

La commune organisera, le samedi 14 novembre 2026, une soirée cabaret à la salle des fêtes avec l'accueil de la troupe « Rêvez d'Ailes ».

La représentation sera proposée gratuitement et en accès libre à l'ensemble du public.

Une buvette sera mise en place à cette occasion.

La communication relative à cet événement sera intégrée au programme des festivités de fin d'année.

Illuminations :

Les illuminations de Noël débiteront le 29 novembre, avec la présence d'une roulotte. Le thème retenu pour cette édition est « Noël gourmand » ; l'ensemble des décorations sera réalisé autour de ce fil conducteur.

Décorations :

Les décorations sont en cours de réalisation.

Soirées avec roulotte :

Deux soirées avec roulotte seront organisées :

1. Le 29 novembre pour l'ouverture des festivités (lieu à déterminer) ;
2. Le 20 décembre pour la clôture des animations, en face de la mairie.

Soirée du 20 décembre

La soirée du 20 décembre comprendra un concert de Mme Jenny MARTIN, qui interprétera des chants de Noël (prestation d'une heure pour un montant de 250 €), ainsi qu'un feu d'artifice.

Spectacle pour les enfants

Le 12 décembre, en collaboration avec l'ALC, sera proposé le spectacle pour enfants de la troupe « Le Zèbre à Bretelles », intitulé « Bientôt Noël ». Le coût de la prestation est fixé à 1 100 €.

Nouvelle animation à l'étude

Une réflexion est actuellement engagée concernant l'organisation d'une marche de Noël gourmande.

☞ **Janvier 2027 :**

La cérémonie des vœux du Maire se tiendra au cours du mois de janvier 2027.

Le repas des aînés est programmé le 31 janvier 2027

Dans un souci de renouvellement des animations proposées à cette occasion, il est suggéré de ne programmer l'animation musicale qu'une année sur deux. Une réflexion est donc engagée en vue de proposer, pour l'édition 2027, une animation alternative, telle qu'un quiz musical ou toute autre formule participative susceptible de favoriser la convivialité de l'événement.

☞ **« Opération Ado 2027 » à destination des collégiens et lycéens de la commune**

Une réflexion est engagée en vue de la mise en place, en 2027, d'une opération spécifiquement destinée aux adolescents de la commune.

Cette initiative pourrait prendre la forme de l'attribution d'une place ou d'un ticket donnant accès à une activité de loisirs locale (karting, laser game, piscine, cinéma, etc.).

Afin d'adapter cette action aux attentes des jeunes concernés, il est proposé de diffuser un questionnaire auprès des collégiens et lycéens de la commune afin de recueillir leurs préférences et d'identifier les activités les plus susceptibles de les intéresser.

Le Conseil municipal VALIDE, à l'unanimité, cette programmation.

5°) Mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Sans objet

6°) Subvention coopérative scolaire de Poulangy

Madame la Directrice de l'école de Poulangy souhaite, comme chaque année, offrir un livre aux élèves quittant l'école primaire pour entrer au collège.

Cinq enfants domiciliés à Marnay-sur-Marne sont concernés par cette initiative. Le coût unitaire des ouvrages est de 20 €, soit une dépense totale de 100 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 100 € destinée à la coopérative scolaire de Poulangy a été inscrite au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, cette subvention accordée à la coopérative scolaire de Poulangy.

7°) Questions diverses

7-1) Assemblée générale du SDED

Michel HELLE, délégué, n'a pu être présent. Le compte rendu sera communiqué au Conseil municipal dès sa transmission par le SDED.

7-2) Assemblée générale du Syndicat forestier du 3 juin 2026.

François CHABEUF rend compte de l'assemblée générale du Syndicat forestier qui s'est tenue le 3 juin 2026.

Cette réunion avait principalement pour objet le renouvellement du conseil syndical.

À l'issue des élections :

- M. Franck TROMPETTE a été élu président ;
- M. François CHABEUF a été élu vice-président.

M. François CHABEUF rappelle l'importance, pour les délégués, d'assister aux réunions du syndicat ou, en cas d'empêchement, de donner pouvoir afin d'assurer une représentation effective des communes membres.

Il indique également qu'une réflexion sera engagée par le Syndicat forestier afin d'améliorer la communication ainsi que le formalisme des réunions.

7-3) Taille des haies

Mme Cindy SCHMITT s'interroge sur les actions de communication mises en œuvre au sein de la commune afin de rappeler aux habitants l'importance de ne pas procéder à la taille des haies après le 15 mars, période correspondant notamment à la nidification des oiseaux.

M. Stephan EMERAUX indique qu'une communication sur ce sujet a déjà été diffusée par la commune. Il précise toutefois qu'un nouveau rappel pourra être effectué en début d'année prochaine afin de sensibiliser à nouveau les habitants à cette recommandation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 22h30